



Parking salarié règles

Par **Liloo1116**, le **12/01/2024** à **17:59**

Nous avons dans mon entreprise, un parking visiteur et un parking salarié. Hors, il y a des vis sur le parking salarié, je viens de passer 1h00 au garage pour faire réparer mon pneu + toutes les contraintes que ça genere dans mon emploi du temps et la facture de réparations à payée.

Puis je refuser de me mettre au parking salarié et prendre une autre place ? Une place sur le parking visiteur ? Et ce tant que mon patron n'a pas fait nettoyer son parking ?

Merci d'avance pour votre aide.

Liloo

Par **Visiteur**, le **12/01/2024** à **19:00**

Bonjour,

Vous pouvez vous stationner en dehors de l'entreprise, mais pas sur le parking visiteur. L'utilisation du parking visiteur est réservé aux visiteurs, les salariés n'y ont pas droit.

Par **miyako**, le **12/01/2024** à **20:54**

Bonsoir,

Si il y a des représentants du personnel ,c'est à eux d'intervenir auprès de la direction pour signaler ces incidents ..

Cordialement